



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 31-2020

Modifiant le règlement # 31-2015 relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et des services municipaux

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 5 février 2020 le règlement mentionné en titre.

1. L'objet de ce règlement vise à déterminer la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et des services municipaux.
2. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
3. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, durant les heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 6 février 2020.

DOMINIQUE ST-PIERRE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE ADJOINTE